

Consignes aux candidats

CONSIGNES GÉNÉRALES

Règlementation des absences

L'absence à une épreuve ou l'abandon d'une seule épreuve obligatoire entraîne la démission d'office des candidats au regard du concours. Toutefois, le président du jury peut, sur requête écrite et motivée, décider que la note zéro sera attribuée pour cette épreuve et autoriser les candidats à poursuivre les épreuves du concours.

Règlementation des retards

Les candidats doivent prendre toutes les dispositions pour être sur le lieu d'examen **avant l'heure du début de l'épreuve** et être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes sujets ;

- Les candidats qui se présentent après l'heure officielle du début d'une épreuve écrite ne sont admis à composer qu'à titre conservatoire et ne bénéficient d'aucune prolongation ; leur cas sera soumis au président du jury qui pourra décider de les éliminer du concours ou de leur attribuer la note zéro pour cette épreuve afin d'éviter l'élimination.
- Les candidats retardataires remettront leur copie en même temps que les autres.
- **Les candidats qui se présentent plus d'une heure après le début d'une épreuve ne peuvent pas être autorisés à composer.**

Règlementation lors de l'arrivée

Une fois dans la salle de concours, les candidats doivent :

- Présenter à l'autorité compétente leur **convocation imprimée** aux épreuves concernées ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité et pourvue d'une photographie récente ;
- Utiliser les seuls documents et/ou matériels autorisés pour l'épreuve ;
- Ranger les documents et/ou matériels non autorisés dans leur sac.

Règlementation à la sortie

Les candidats doivent cesser immédiatement de composer lorsque le surveillant de salle indique que la durée de l'épreuve est écoulée.

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle, pour quelque motif que ce soit, pendant la première heure et le dernier quart d'heure de l'épreuve (pour les candidats de La Réunion aucune sortie n'est autorisée pendant les deux premières heures).

Dans l'intervalle, la sortie définitive n'est autorisée qu'après avoir :

- Remis les copies non utilisées ;
- Rendu la copie (rédigée ou non) ;
- Déposé les brouillons (utilisés ou non) ;
- **Déposé le sujet ;**
- **Signé la feuille d'émargement par salle.**

Les candidats ne sont pas autorisés à pénétrer de nouveau dans la salle pour cette épreuve.

Dans le même intervalle, toute sortie temporaire devra se faire accompagné.e d'un surveillant.

Matériel nécessaire et prohibé

- Les papiers (feuilles de composition et brouillons) sont fournis aux candidats ;
- Les candidats doivent utiliser uniquement de l'**encre bleue foncée ou noire** pour la rédaction des compositions ; d'autres couleurs peuvent être utilisées, mais exclusivement pour les schémas ou pour améliorer la présentation. Si des couleurs sont utilisées, elles devront être contrastées entre elles pour permettre une bonne lisibilité au correcteur. Les effaceurs correcteurs liquides sont à éviter car ils peuvent laisser des résidus sur les vitres du scanner lors de la numérisation des copies ;
- L'usage de tout document écrit ou imprimé, de tout papier autre que ceux fournis est formellement interdit ;
- L'échange de matériel (stylo, règle...) entre candidats est interdit en cours d'épreuve ;
- Les montres (qu'elles soient connectées ou non) ainsi que les chronomètres et les réveils sont interdits (toutes les salles seront équipées d'horloges).
- Il est interdit de fumer dans les salles de concours (y compris la cigarette électronique).
- Les bouchons d'oreilles sont interdits.
- Tout appareil connecté est interdit.
- Les gourdes doivent être transparentes

RÉGLEMENTATION PRÉCISE DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

En début d'épreuve, avant la distribution des sujets, les candidats devront :

- Eteindre complètement leur téléphone portable et /ou leur montre connectée et le(s) mettre dans leur sac. Il est interdit de mettre des bouchons d'oreilles.
- Ne garder sur leur table que ce qui leur est indispensable pour composer. Les trousseaux sont interdites sur les tables (les candidats pourront éventuellement utiliser un sac plastique transparent pour ranger leurs stylos). Ranger toutes leurs affaires personnelles dans leur sac qui sera déposé en fond de salle avec leur manteau.
- Poser sur leur table une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité et leur convocation. Aucun document ne devra se trouver à portée de main, hormis leur pièce d'identité et leur convocation, les feuillets de composition et les feuilles de brouillon remis par le service des concours.

Pour chaque épreuve, les candidats devront :

- Vérifier que le sujet reçu est complet et lire le « préambule ».
- Lever la main, en silence, s'ils ont besoin de feuillets de composition ou de feuilles de brouillon supplémentaires.
- **Inscrire sur chaque feuillet de manière très lisible et en MAJUSCULES leur nom, leur prénom, leur numéro d'inscription, leur date de naissance ainsi que le concours présenté et le nom de l'épreuve.**

Attention : ne pas signer la feuille de composition et numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page).

En fin d'épreuve, les candidats devront :

- Cesser immédiatement d'écrire au signal du surveillant, sous peine de sanctions ; se lever et attendre en silence les instructions.
- S'assurer impérativement, lors de l'empilement des différents feuillets, que tous les en-têtes se trouvent bien placés et identifiés. La numérotation des feuillets constitue un repère pour les correcteurs mais ne saurait être considérée comme une justification du nombre de feuillets remis.
- Remettre une copie, même blanche, au surveillant après avoir vérifié que l'en-tête des feuillets a été correctement rempli. Si les candidats rendent une copie blanche, ils devront obligatoirement mentionner dessus : « *J'ai pris connaissance du sujet ; ceci est ma composition* ».
- Laisser les feuillets de composition, les brouillons non utilisés et les sujets sur la table de composition.

Il est interdit aux candidats :

De parler ou de se déplacer pendant les épreuves : s'ils ont besoin de quoi que ce soit, ils doivent lever la main jusqu'à ce qu'un surveillant vienne à eux.

De porter un couvre-chef pendant les épreuves (ou alors se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de moyen de fraude).

D'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de télécommunication.

D'utiliser des bouchons d'oreilles.

De communiquer entre candidats en cours d'épreuve.

Sanctions

Tout candidat qui contrevient aux dispositions qui précèdent, qui trouble l'ordre et le silence, qui communique directement ou indirectement avec les autres candidats ou avec l'extérieur, qui a apporté du dehors des notes ou formules, qui, de quelque manière que ce soit, se rend coupable ou complice de fraude ou de tentative de fraude, pourra être immédiatement exclu du concours sans préjudice des autres sanctions, administratives ou pénales, qu'il pourrait le cas échéant encourir. L'instance disciplinaire compétente est le conseil de discipline d'AgroParisTech, conformément aux articles R 812-24-1, R 812-24-2, R 812-24-19 et R 812-24-20 du code rural et de la pêche maritime.